

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1861

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

à l'amendement n° 140 de Mme Autain

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« pilotage »,

insérer le mot :

« financier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à dénoncer la logique budgétaire de cette e réforme des retraites car la seule règle d'or qui prédomine c'est celle de l'équilibre financier au détriment du niveau des droits.

Les pensions devront s'adapter à votre logique comptable et aux chocs économiques : chaque crise, comme celle de 2008 pourra se traduire par une régression des droits.